

PLUS PRÈS, PLUS SOLIDAIRES, AVEC LES POINTS D'ACCÈS AUX DROITS CCAS-MÉTROPOLE



Dijon métropole et les 23 communes du territoire accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives, numériques, et sociales d'accès aux droits.



metropole-dijon.fr



Les Points d'accès aux droits CCAS-Métropole, nouveau service porté conjointement par Dijon métropole et les centres communaux d'action sociale (CCAS) du territoire, visent à rendre **les droits sociaux accessibles à toutes et à tous**.

Dijon métropole et ses 23 communes portent l'ambition d'être un territoire social et solidaire, exemplaire dans la lutte contre les inégalités et la précarité.



SI VOUS HABITEZ

Chenôve, Corcelles-les-Monts, Flavignerot, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon

→ Point d'accès aux droits CCAS-Métropole de Chenôve
2, place Pierre Meunier
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 03 80 51 56 11
Accès : tram T2, station Chenôve centre
→ Permanences à Marsannay-la-Côte

Bretonnière, Fény, Longvic et Ouges

→ Point d'accès aux droits CCAS-Métropole de Longvic
Maison de l'emploi et du développement économique, allée de la Mairie
lundi, mardi, mercredi :
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 03 80 68 45 68
Accès : bus L6, B18, arrêt Mairie

Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Magny-sur-Tille, Neuilly-Crimolois, Quetigny, Saint-Apollinaire et Sennecey-lès-Dijon

→ Point d'accès aux droits CCAS-Métropole de Quetigny
Château services, 22, avenue du Château
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél. : 03 80 48 41 00
Accès : tram T1, station Grand marché
→ Permanences à Saint-Apollinaire et Chevigny-Saint-Sauveur

Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon et Talant

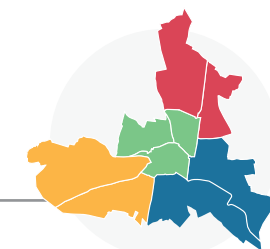
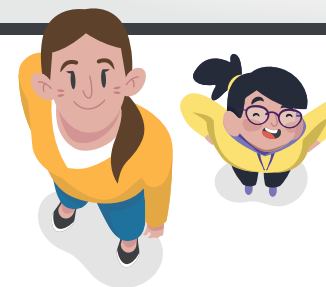
→ Point d'accès aux droits CCAS-Métropole de Talant
8, rue Charles Dullin
lundi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél. : 03 80 44 60 60
Accès : bus L5, arrêt Jouvét



Avec 19 points de rencontre répartis sur la métropole, vous êtes assuré de trouver un espace proche de vous pour être aidé et accompagné dans vos démarches.

L'accueil se fait sur rendez-vous :

- dans les sites ouverts du lundi au vendredi
- dans les permanences des communes métropolitaines



POUR LES HABITANTS DE DIJON

Quartiers Centre-ville et Montchapet

Point d'accès aux droits CCAS-Métropole de Dijon → Site Hôpital
11, rue de l'Hôpital - du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Tél. : 03 80 44 81 00
Accès : tram T2, station Monge-Cité de la gastronomie et bus L5, L4, B12, B18, P33 et Express
→ Permanences à la Maison des seniors

Quartiers Fontaine d'Ouche et Bourroches

Point d'accès aux droits CCAS-Métropole de Dijon → Site Hôpital
11, rue de l'Hôpital - du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Tél. : 03 80 44 81 00
Accès : tram T2, station Monge-Cité de la gastronomie et bus L5, L4, B12, B18, P33 et Express
À partir du 2^e semestre 2022, rendez-vous au 22-24, avenue du Lac
→ Permanences à la mairie de quartier Fontaine d'Ouche, à l'Espace André Gervais et à la mairie de quartier Bourroches

Quartiers Parc-Mansart

Point d'accès aux droits CCAS-Métropole de Dijon → Site Hôpital
11, rue de l'Hôpital - du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Tél. : 03 80 44 81 00
Accès : tram T2, station Monge-Cité de la gastronomie et bus L5, L4, B12, B18, P33 et Express
→ Permanences à la mairie de quartier Mansart et au centre social Le Tempo

Quartiers Grésilles et Toison d'Or

Point d'accès aux droits CCAS-Métropole de Dijon → Site Grésilles - Toison d'Or
17 ter, avenue Champollion - du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Tél. : 03 80 44 81 00
Accès : tram T1, station Grésilles et bus Corol, arrêt place des Savoirs
→ Permanences à la Maison Maladière et à la mairie de quartier Toison d'Or

**PRÉSENTE DANS VOTRE QUOTIDIEN,
DIJON MÉTROPOLÉ VOUS APPORTE
ENCORE PLUS DE PROXIMITÉ
AVEC LES POINTS D'ACCÈS AUX DROITS
CCAS-MÉTROPOLÉ.**

Ils sont la première porte d'entrée pour vos besoins autour du logement, de l'emploi, de la vie sociale et familiale.

Dans les points d'accès aux droits CCAS-Métropole, vous bénéficiez d'une écoute, de conseils, de réponses à vos questions ainsi que d'un accompagnement individualisé* face à vos difficultés.

* Cet accompagnement ne concerne pas les compétences du département (Revenu Solidarité Active, Allocation Personnalisée Autonomie, Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile).



**NOUS SOMMES
À VOS CÔTÉS !**



ACCUEIL

information, orientation, prise de rendez-vous

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

aide à la lecture et à l'écriture dans vos démarches administratives papier, information sur tous vos droits

ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

aide à l'utilisation de l'outil informatique dans vos démarches numériques, évaluation et orientation vers des formations au numérique

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

accompagnement social individuel et collectif adapté aux besoins de chacun



Accueil



Accompagnement



Conseils